

**FONDS PARITAIRE DE GARANTIE DES INSTITUTIONS
DE PREVOYANCE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Administrateurs
FONDS PARITAIRE DE GARANTIE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE
10, rue Cambacérés
75008 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS PARITAIRE DE GARANTIE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Directeur au conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

**FONDS PARITAIRE DE GARANTIE
DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2015

SOMMAIRE

Bilan – actif.....	3
Bilan – passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Annexe aux comptes annuels.....	6
Informations relatives à l'actif.....	7
Informations relatives au passif.....	8
Informations relatives au compte de résultat.....	9
Engagements hors bilan.....	10

BILAN – ACTIF

Libellé	2015		2014	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Logiciels	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Agencements	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0
Mobilier	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Actif immobilisé (I)	0	0	0	0
Institutions de prévoyance et unions	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	3 400 000	0	3 400 000	0
Disponibilités	5 160 099	0	5 160 099	8 268 085
Charges constatées d'avance	739	0	739	736
Créances diverses	8 560 839	0	8 560 839	8 268 821
Actif circulant (II)	8 560 839	0	8 560 839	8 268 821
TOTAL ACTIF (I+II)	8 560 839	0	8 560 839	8 268 821

BILAN – PASSIF

Libellé	2015	2014
Fonds propres	0	0
Réserves	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Capitaux propres (I)	0	0
Provision pour risques et charges	8 391 828	8 109 738
Provision pour impôts	27 862	35 518
Provisions (II)	8 419 690	8 145 256
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	135	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 456	3 456
Dettes fiscales et sociales	27 599	8 766
Autres dettes	109 958	111 343
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes (III)	141 148	123 565
TOTAL PASSIF (I+II+III)	8 560 839	8 268 821

COMPTE DE RESULTAT

Libellé	2015	2014
Cotisations	227 271	488 794
Autres produits	0	0
Reprise sur provisions et amortissements	0	0
Produits courants	227 271	488 794
Autres achats et charges externes	118 565	117 754
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales et fiscales	0	0
Dotations aux amortissements	0	0
Dotation aux provisions risques et charges	282 090	594 709
Autres charges	0	0
Charges courantes	400 655	712 463
RESULTAT COURANT (I)	-173 384	-223 669
Autres intérêts et produits assimilés	193 326	248 556
Produits nets sur cessions de vmp	0	0
Produits financiers	193 326	248 556
Charges nettes sur cessions de vmp	0	0
Charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER (II)	193 326	248 556
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	0	0
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	19 943	24 887
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III)	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2015, le Fonds paritaire de garantie a procédé à l'ajustement du montant de ses ressources prévu à l'article R.931-12-11 du décret n°2005-327 du 31 mars 2005.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de Réglementation Comptable, ainsi que selon la réglementation spécifique prévue à l'article R 921-12-16 du décret n° 2005-327 du 31 mars 2005 et à l'article 7 du règlement du Fonds paritaire de garantie, approuvé par arrêté du 10 juin 2008.

3. Informations relatives au bilan

a. Actif

Autres créances

L'exigibilité des Autres créances est inférieure à un an.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Banque	Type de placement	2015	2014
BNP	contrat de capitalisation	1 700 000	0
LCL	contrat de capitalisation	1 700 000	0
Valeurs mobilières de placement		3 400 000	0
BNP	CAT	0	1 500 000
LCL	CAT	0	1 320 000
Caisse d'Epargne	CAT	1 805 000	1 405 000
Société Générale	CAT	1 030 000	1 600 000
Banque Populaire	CAT	1 900 000	1 900 000
BNP	Compte sur livret	126 727	7 366
Dépôts bancaires et comptes rémunérés		4 861 727	7 732 366
Intérêts courus à recevoir		296 461	397 995
Liquidités		1 910	137 724
Disponibilités		5 160 099	8 268 085
TOTAL		8 560 099	8 268 085

b. Passif

État des provisions au 31 décembre 2015

Provisions	Montant			Montant Fin d'exercice
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	
Provision pour risques et charges	8 109 738,24	282 089,79	0,00	8 391 828,03
Provision pour impôt	35 518,30	10 297,80	17 953,80	27 862,30
TOTAL	8 145 256,54	292 387,59	17 953,80	8 419 690,33

Provision pour risques et charges

Conformément à l'article R.931-12-16 : "Une provision pour risques et charges est constituée dans la comptabilité du Fonds pour enregistrer les cotisations versées par les institutions ou unions adhérentes, les produits financiers générés par ces cotisations et toutes autres ressources du Fonds, sous déduction de ses frais de gestion."

La provision inscrite dans les comptes 2015 pour un montant de 282 089,79 € a été constituée conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, selon le détail suivant :

Cotisations	227 271,00
Produits financiers	193 326,07
Frais de gestion	118 564,73
Impôt sur revenus des capitaux mobiliers	19 942,55

Provision pour impôts / Dettes fiscales

L'impôt sur les sociétés dû au titre des revenus des capitaux mobiliers est enregistré en Dettes fiscales pour la part à verser au titre de l'exercice 2015, en Provision pour impôts pour les échéances ultérieures.

Dettes

L'exigibilité de toutes les dettes au passif est à un an au plus.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2015	2014
Fournisseurs	0	0
Factures non parvenues (T.T.C.)	3 456	3 456
dont : PWC (Commissariat aux comptes)	3 456	3 456
TOTAL	3 456	3 456

Autres dettes

Autres dettes	2015	2014
Créditeurs divers : CTIP	107 705	109 840
Charges à payer : assemblée générale	1 500	750
Institutions de prévoyance ou unions créditrices	753	753
TOTAL	109 958	111 343

4. Informations relatives au compte de résultat*Produits d'exploitation*

Selon l'article R.931-12-11, le Fonds doit disposer en permanence d'un montant global de ressources égal à 0,5 pour mille du total des provisions mathématiques constatées au 31 décembre de l'année précédente pour l'ensemble des institutions de prévoyance et unions adhérentes. Pour les opérations de la branche 26, les provisions mathématiques à retenir dans la base de calcul du montant global de ressources sont constituées du minimum entre la provision technique spéciale et la provision mathématique théorique.

Ce montant global est constitué par les institutions de prévoyance et unions : pour moitié par des cotisations versées au Fonds paritaire de garantie, et pour moitié par des cotisations non versées prenant la forme de réserves pour Fonds de garantie.

Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes	2015	2014
Frais locatifs	15 354	16 905
Frais de fonctionnement	12 864	12 609
Assurances	4 895	4 379
Honoraires	3 270	3 468
Frais de personnel	82 182	80 393
TOTAL	118 565	117 754

Sur un total de charges d'exploitation de 118 564,73 au titre de 2015, 107 705,20 € proviennent de remboursements de frais au CTIP. Ces remboursements de frais concernent :

- Les autres achats et charges externes constitués à hauteur de 25 522,81 € de frais de fonctionnement et de structure imputés par le CTIP, et ce, à l'appui de clefs de répartition.
- La mise à disposition de personnel CTIP pour un montant de 82 182,39 €, étant précisé que la charge de personnel mis à disposition par le CTIP est calculée sur la base d'une évaluation du temps passé.

Produits financiers

Produits financiers	2015	2014
Intérêts des CAT	174 129	248 277
Intérêts du CSL	1 361	279
Intérêts des contrats de capitalisation	17 836	0
TOTAL	193 326	248 556

5. Engagements hors bilan

Conformément à l'article R.931-12-11, le montant des réserves pour Fonds de garantie constituées dans les comptes les institutions de prévoyance et unions s'élève à 8 337 006,65 €.